

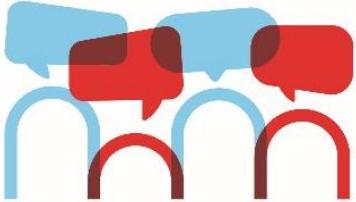


Contribution Déchets

Contribution adoptée en plénière
le 6 novembre 2025



LAMBALLE
TERRE & MER
Communauté d'agglomération



**CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**
LAMBALLE TERRE & MER

1

Le Conseil de développement et son auto- saisine sur les déchets

Qu'est-ce que le Conseil de développement ?

Les Conseils de développement (Codev) sont des instances consultatives prévues par la loi.

Le Conseil de développement de Lamballe Terre & Mer a été créé en 2024. Il est issu d'une démarche de co-construction menée par un Conseil transitoire avec les élus de l'agglomération.

Il réunit des citoyennes et citoyens du territoire ainsi que des personnes représentant des structures (entreprises, associations, syndicats...) avec la volonté de la plus grande diversité possible.

Il peut travailler par saisine de LTM ou auto-saisine sur toute question ou dossier relatifs à l'avenir et au développement du territoire et de ses habitants, sans se limiter aux domaines de compétence de l'agglomération.

Les missions d'avis ou d'études

☒ Par saisine de l'agglomération sur :

- l'élaboration du projet de territoire,
- les documents de prospective et de planification
- la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable
- toute question de sa compétence et sur tout sujet intéressant son territoire ou la coopération avec les territoires partenaires.

☒ Par auto-saisine du Conseil de développement

- sur toute question ou dossier relatifs à l'avenir et au développement du territoire et de ses habitants, sans se limiter aux domaines de compétence de l'agglomération.



Les autres actions possibles



- ☒ **Veille et prospective**
- ☒ **Concertations, instances de consultation**
- ☒ **Dans le cadre de travaux spécifiques ou de projets :**
 - Contribution à faire entendre les invisibles et les absents, à faciliter l'accès aux droits
 - Débat public : portage d'actions spécifiques, ou contribution à des démarches
 - Contribution au Développement de la participation citoyenne
- ☒ **Possibilité coopération et travail en réseau avec d'autres territoires**
- ☒ **Actions nécessitant une maturité et une solidité qui ne permettent pas d'en faire des axes d'actions dans les premiers temps :**
 - Co-construction des politiques publiques
 - Valorisation des initiatives collectives
 - Expérimentations ou portage de projets

L'auto-saisine sur le thème des déchets

Les membres du Conseil de développement ont lancé ce travail en septembre 2024 car ils sont convaincus de l'importance du sujet des déchets dans la vie des habitants.

Le premier objectif était de mieux connaître le domaine et d'en avoir une compréhension permettant d'apporter le regard spécifique de citoyen en complément de la technicité des professionnels et des décideurs politiques.

Ce travail s'est nourri de recherches documentaires mais aussi de rencontres et de visites (Vice-Président, en charge de la réduction et de la gestion durable des déchets et Directeur du pôle eau, assainissement et déchets ménagers), association zéro-waste, visite du centre de tri, visio avec la coopérative Distro...). Il a été complété par deux ateliers de réflexion partagée avec la responsable du service prévention des déchets de Lamballe Terre & Mer.

Loin d'être une contribution d'experts, elle exprime le regard de citoyens curieux et impliqués dans le développement du territoire.

Auto-saisine sur les déchets

Depuis septembre 2024



Ce qui s'est passé

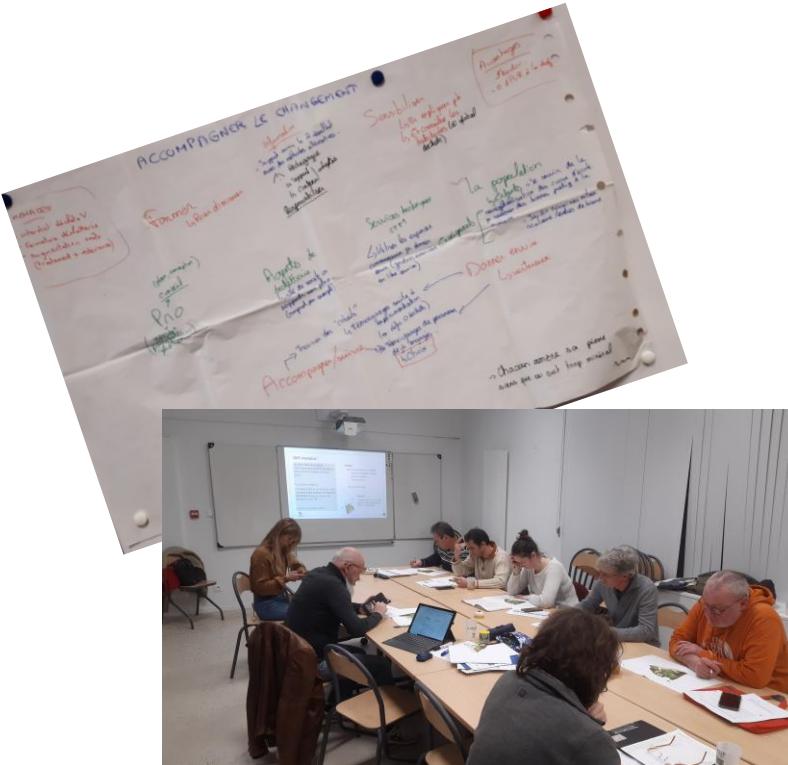
- **Création d'un groupe de travail** sur ce sujet à fort enjeu pour la population
- Une **exploration du sujet sous tous les angles** : fresque des déchets, visite du centre de tri de Kerval, rencontre avec le Vice-Président et le Directeur du service Déchets, rencontre avec l'association Zero Waste, Rencontre avec Distro, recherche documentaire, réflexion collective...

Les déchets : un sujet fondamental mais complexe

Ces travaux ont confirmé :

- La complexité du sujet qui le rend difficile à comprendre pour beaucoup de parties prenantes alors que ce serait nécessaire pour mieux guider les choix et s'approprier les décisions ;
- La technicité de l'organisation d'un service rendu quotidiennement à l'échelle d'un territoire vaste et hétérogène ;
- La difficulté à concilier des objectifs contradictoires tels que des besoins d'actions ambitieuses pour transformer les pratiques et le respect d'un cadre budgétaire et humain contraint
- L'évolution des charges qui vient masquer les bénéfices générés par les pratiques vertueuses
- La difficulté de relation avec les usagers qui ne mettent pas toujours leur niveau d'exigence au regard de leur acceptation à en payer le juste prix

Travail spécifique au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)



Le PLPDMA est un document réglementaire où l'agglomération précise ses objectifs et des actions pour réduire les quantités de déchets et mieux les gérer pour une durée de six ans.

Un membre du Conseil de développement siège à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui réunit des représentants des acteurs, des usagers et des collectivités. Cette CCES s'est réunie une fois pour informer ses membres de l'avant projet qui a été soumis ensuite à consultation.

Dans un premier temps , un atelier de réflexion thématique en deux séances sur les déchets verts en déchetterie a été mené avec les services de LTM. Il a permis de mettre l'accent sur les possibilités d'actions collectives et les besoins d'accompagnement du changement

Contribution sur le projet de PLPDMA



Le Conseil de développement a aussi produit un document dans le cadre de la consultation publique lancée par LTM (fin mai 2025) avec la volonté de contribuer aux éventuels ajustements de ce premier PLPDMA sans en retarder l'adoption.

Conformément aux intentions de la consultation, cette contribution propose des pistes de réflexion pour amorcer dès à présent l'élaboration du PLPDMA de 2028.

Le Conseil de développement reste disponible pour contribuer à la mise en œuvre des actions, leur évaluation mais aussi à l'élaboration du prochain PLPDMA.,

Le résumé est en pages 43 à 46 et le document est en annexe

2

Passer de la logique de traitement des déchets à celle de la gestion durable des ressources

Un objectif de long terme à travailler
dès maintenant

Penser préservation des ressources et pas seulement réduction des déchets

Un changement de regard nécessaire

L'objectif de préservation des ressources est peu présent dans la politique Déchets actuelle de LTM qui est centrée actuellement sur une étape de structuration et d'investissement pour optimiser la collecte, le tri et la valorisation des déchets. Une fois cette phase préalable finalisée, il doit devenir central dans les réflexions pour une stratégie globale qui intègre toute la chaîne sans se limiter aux déchets et à leur élimination.

La préservation des ressources n'est pas du seul ressort des politiques de gestion des déchets et doit s'intégrer dans une stratégie globale de la collectivité. La politique déchets doit y contribuer en déplaçant le curseur de la prévention le plus en amont possible. Cela doit se faire en transversalité avec les autres politiques publiques et avec les acteurs économiques,

Les objectifs de préservation de ressource doivent aussi être intégrés dans la sobriété des choix techniques et des modes de gestion (dimensionnement des investissements, ressources et énergie, faible émission de CO2...).

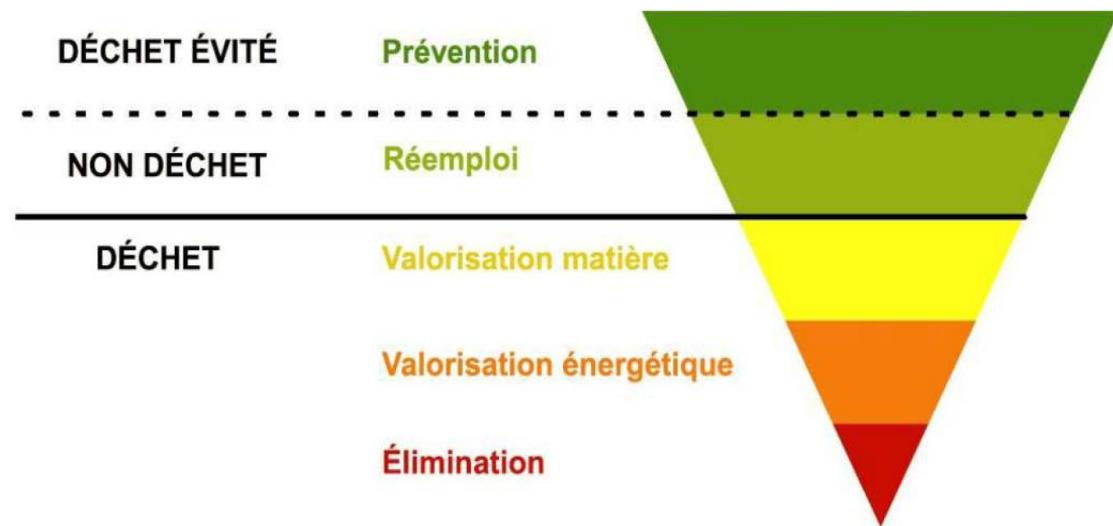
Promouvoir les notions de déchet évité et de non-déchet

Une dynamique à amplifier

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ». Cet enjeu est le socle de la démarche de prévention. Parmi les moyens de réduire les déchets à la source :

- Consommation responsable pour réduire les besoins et augmenter les usages
- Réemploi et recyclage pour éviter de produire des déchets ou de mobiliser de nouvelles ressources

Cela passe par des actions de prévention et par une responsabilisation de tous les acteurs pour qu'ils agissent simultanément, à leur niveau, sans considérer que c'est aux autres d'agir en premier.



Hiérarchisation des modes de gestion des déchets (Source ADEME)

Valoriser les déchets qui n'ont pas pu être évités

Plus proches des objectifs historiques des politiques d'élimination des déchets, la volonté de valorisation se développe. Elle est portée par des préoccupations environnementales et économiques.

Les biodéchets sont un sujet qui a pris beaucoup plus d'importance dans les dernières années avec les nouvelles obligations réglementaires de collecte et traitement mais aussi au regard de leur poids dans les poubelles (près de 50%) qui en augmentent considérablement le coût d'élimination alors qu'ils pourraient être valorisés. Les déchets verts sont mieux valorisés mais leur grande quantité est un facteur de coût important. C'est donc un axe d'amélioration prioritaire tant dans la réduction à la source que dans la meilleure valorisation.

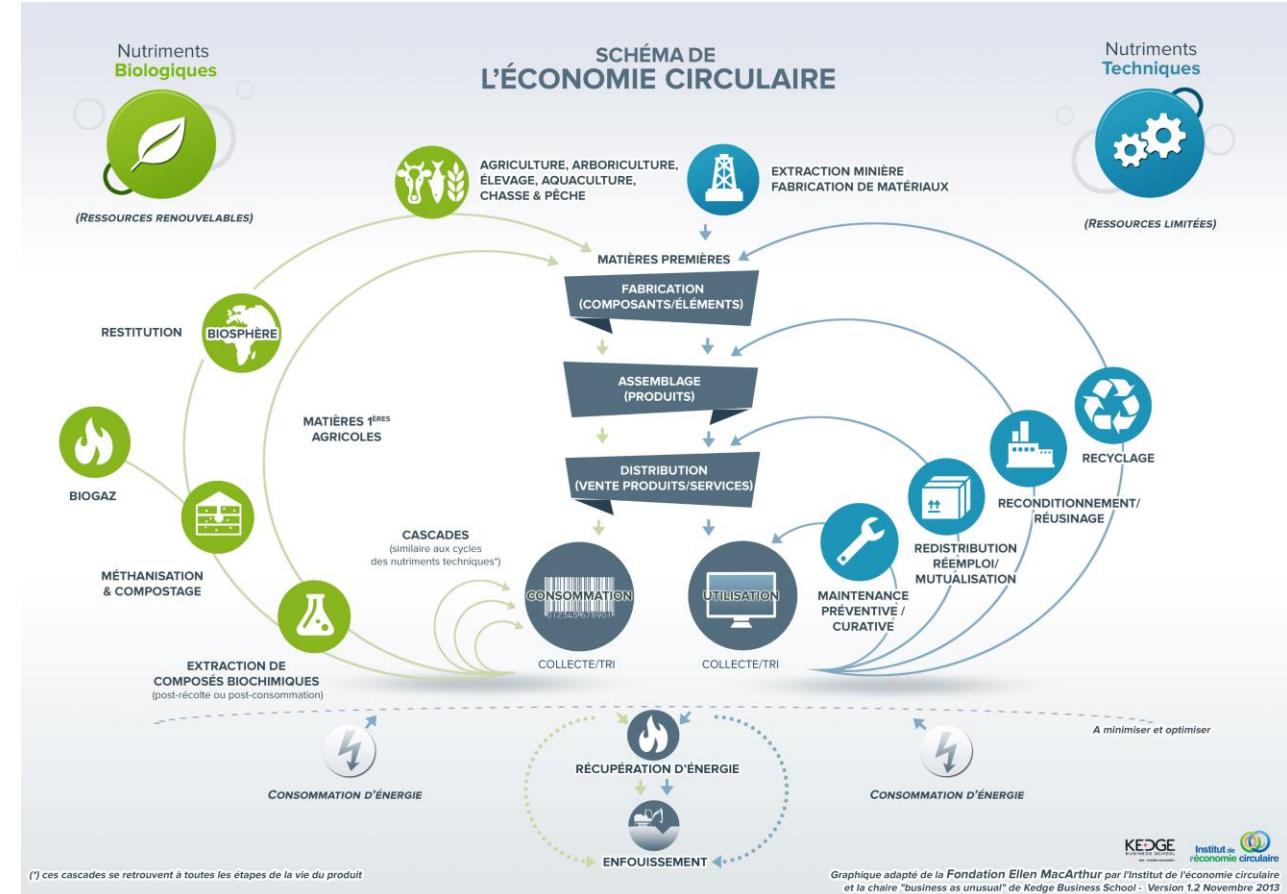
Sur notre territoire, l'incinération de donne pas lieu à valorisation énergétique, ce qui est pourtant un potentiel classique de ce type d'installations. La question se serait posée de la même manière pour le projet de nouvelle usine sur le même site, projet qui a finalement été abandonné.

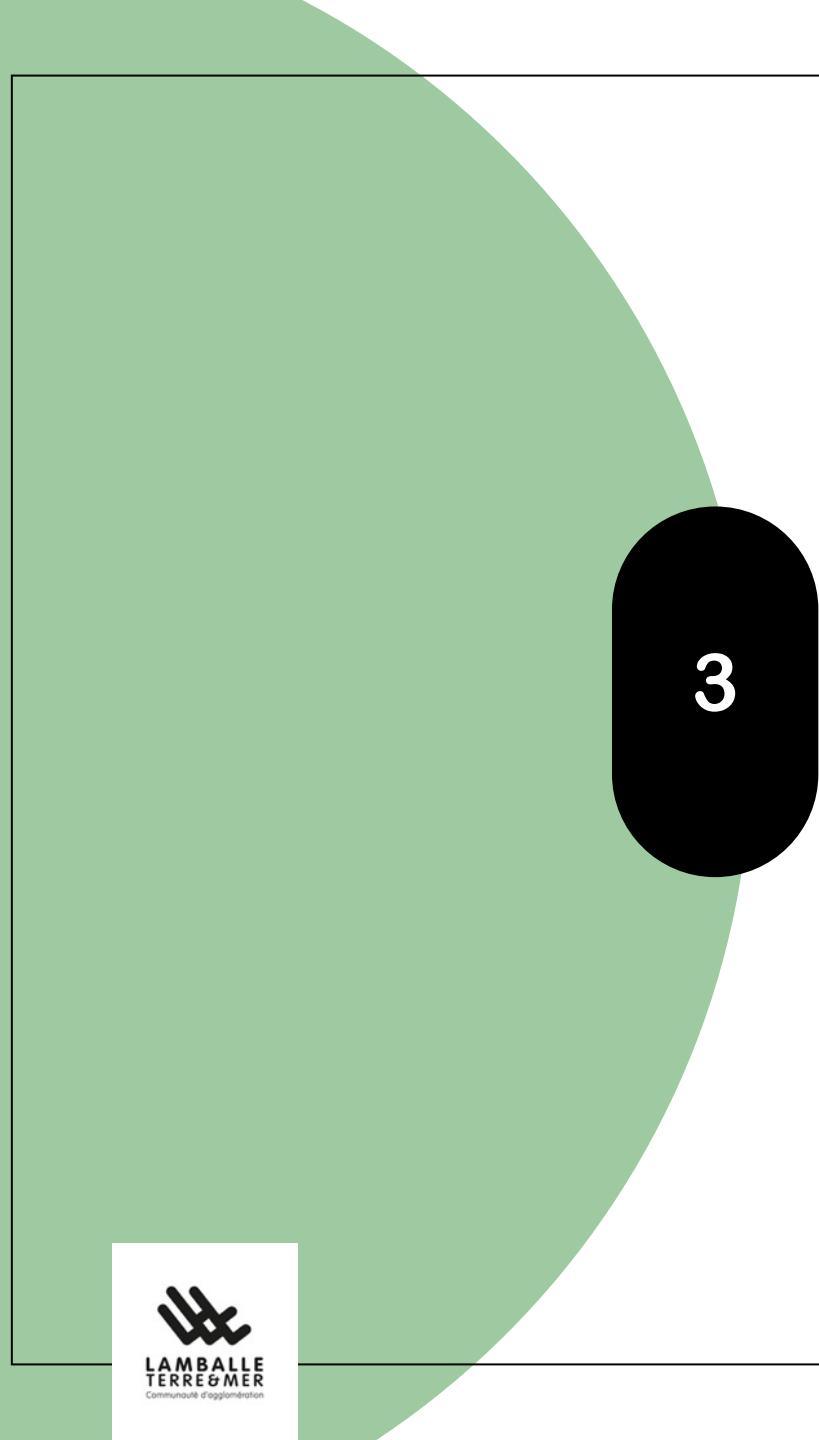
Un enjeux de réduction relative des coûts, voire de création de richesse par une logique d'économie circulaire

L'économie circulaire a vocation à réduire la consommation de ressources naturelles et de réduire les déchets, notamment en favorisant l'écoconception, la consommation responsable, le réemploi et le recyclage.

Cela doit permettre de garder le potentiel des ressources non exploitées et permettre de réduire certains coûts. Cependant, dans cette phase de développement de produits et de filières, les incertitudes sont nombreuses et les modèles économiques peuvent être remis en cause très rapidement.

L'un des enjeux pour le territoire est de favoriser le développement de ces activités nouvelles qui peuvent créer des emplois locaux mais aussi garantir aux entreprises locales de disposer de solutions de proximité car les obligations telles que le réemploi vont s'intensifier.





3

Prendre en compte le facteur humain

Dépasser les points de crispation et améliorer le bien vivre ensemble 1/3

Séparer le vrai du faux et construire le compromis

Le domaine des déchets est facteur de tensions car il impacte la qualité de vie : poids dans le budget des ménages, dépôts sauvages, incivilités, sentiment de ne pas avoir les moyens suffisants (rythme de collectes, poubelles sur l'espace public...).

Il est aussi un terrain de confrontations politiques et de réactions épidermiques, d'autant que des transformations radicales des usages sont nécessaires pour mettre en conformité les actes avec les impératifs économiques et environnementaux.

L'incompréhension entre certains usagers et les services perdure malgré les efforts d'information et de pédagogie des collectivités ou les essais d'explications de leurs points de vue par les usagers.

Il y a donc un fort enjeu à comprendre et faire comprendre les situations et à recréer du dialogue.

Dépasser les points de crispation et améliorer le bien vivre ensemble 2/3

Dépôts sauvages et pollutions

Le sujet des dépôts sauvages de déchets focalise l'attention et détériore le vivre ensemble : effet pervers de la redevance incitative pour les uns, preuve d'incivilité pour les autres, rumeurs sur les catégories de population qui en seraient à l'origine...

Une évaluation du phénomène de dépôts sauvages et de ses caractéristiques serait donc utile pour nourrir la réflexion sur la manière de le résorber.

De même, ce qui est entrepris actuellement par les différents acteurs (Communes, LTM...) devraient être précisé dans le PLPDMA ou un autre document de cadrage.

Les pollutions induites par les déchets vont dégrader la qualité de vie ou impacter l'environnement et la santé (plastiques et micro-plastiques, déchets dangereux, médicaments...). Des actions contribuent-elles à les réduire ?

Dépasser les points de crispation et améliorer le bien vivre ensemble 3/3

Renforcer les liens

La manière d'informer, d'associer les usagers ou de permettre la rencontre sont des facteurs qui peuvent apaiser les relations. Cela peut aider à l'adaptation des politiques publiques et à l'acceptation des règles collectives.

Le PLPDMA peut contribuer à améliorer cette situation en rendant lisible les objectifs et les actions mais aussi en servant de support à la concertation.

De même, associer les parties prenantes à la construction et l'évaluation des politiques menées par la collectivité ne peuvent que favoriser une meilleure compréhension des enjeux et pratiques de la population par la collectivité, une appropriation des enjeux et une concertation à même de réduire les tensions ou de mieux légitimer les choix opérés. Cela doit se faire dans le respect des prérogatives de chacun (élus décisionnaires, expertise des professionnels, aspirations et expertise d'usage des populations).

Agir collectivement

La sensibilisation met souvent en avant la responsabilisation individuelle des habitants mais le Conseil de développement pense qu'il y a un enjeu à mieux accompagner l'émergence ou la pérennisation des actions collectives car il y a déjà une grande diversité d'expériences locales et de pratiques repérées ailleurs qui pourraient être mises en oeuvre sur le territoire.

Plusieurs axes ont été mis en avant qui peuvent s'illustrer par des exemples sur les déchets verts :

- la complémentarité : favoriser les échanges entre voisins pour composteur ou paillage, fruits trop nombreux...
- La circulation de biens : prêts d'outils spontanés ou organisés, bibliothèque d'outils...
- Le partage de savoir faire : jardinage, compostage, réparation...
- La mutualisation de moyens avec ou sans appui de la collectivité : composteurs collectifs, achat et organisation de l'usage de broyeurs, intervention coordonnée de professionnels pour plusieurs personnes...
- Accompagnement du changement : sensibilisation entre pairs, appui sur les jardins partagés, action collective pour solliciter des interventions...

Cela passe par une démarche de facilitation et d'accompagnement pour essaimer : mise en lumière de ces pratiques « spontanées », amélioration de l'interconnaissance entre actions aujourd'hui isolées pour permettre des échanges d'expérience et la structuration à plus grande échelle, accompagnement dans la construction ou la mise en œuvre des actions qui en ont besoin...

La notion d'action collective doit aussi être déployée à l'échelle du territoire entre pouvoirs publics, entreprises et population pour éviter les discours d'inaction « c'est à eux d'agir avant moi » et permettre une articulation.

Objectif d'information et de sensibilisation de toutes les parties prenantes

L'information, la communication et la sensibilisation sont essentielles. Ce sont des actions réclamées par tous, sur lesquelles il y a un travail important... mais, au regret des gestionnaires de services comme des usagers, leur impact est souvent limité car malgré les efforts, les messages ont du mal à passer.

La plupart de ces démarches sur les déchets, comme sur d'autres sujets, se heurtent aux mêmes obstacles : difficulté à trouver des formulations et des canaux de diffusion qui correspondent à la diversité des usages et usagers, capacité d'attention limitée des destinataires, difficulté de mobilisation des publics éloignés...

Les objectifs d'informer, de communiquer et de sensibiliser sont pris en compte par Lamballe Terre & Mer. Cependant, leur ampleur et leur articulation n'est pas toujours lisible. Les budgets alloués à ces actions sont-ils à la hauteur des enjeux ?

Cette communication devrait être élargie au-delà des questions de gestion des déchets pour mieux y intégrer de approches de consommation responsable, de valorisation... Elle devrait aussi mieux prendre en compte la diversité des usages et publics pour en améliorer l'impact.

Une réflexion collaborative pourrait être menée pour rechercher des modalités nouvelles à mettre en œuvre.

Objectif d'accompagnement au changement des usagers

Le bilan de nombreuses politiques montre que l'information et la sensibilisation ne suffisent pas à changer le comportement des personnes.

Cela nécessite souvent un accompagnement au changement qui va agir sur les leviers importants pour les personnes, leur permettre de tester, de se sentir soutenues...

Encore peu développé, c'est un facteur de réussite important qui peut s'appuyer sur l'intervention de différents acteurs. Mais cela demande une approche spécifique et souvent une forte disponibilité d'accompagnateurs.

Il serait intéressant de conforter les actions et d'approfondir le sujet dans la période de préparation du prochain PLPDMA de manière à donner une plus large part à ces méthodes après 2027.

Objectif d'accompagnement au changement des décideurs et organisations

Du côté des collectivités et des opérateurs, les priorités d'action évoluent par phases depuis les années 70. Au niveau national, elles priorisent désormais la prévention et elles intègrent les logiques et outils d'économie circulaire pour aboutir à la réduction des déchets.

De même les modèles économiques de gestion sont questionnés par la réduction des gisements alors que les investissements sont programmés sur un modèle de volumes croissants.

Il y a donc aussi un objectif d'accompagnement au changement pour les décideurs et organisations.

Il serait nécessaire de l'intégrer au sein des actions menées et des réflexions.

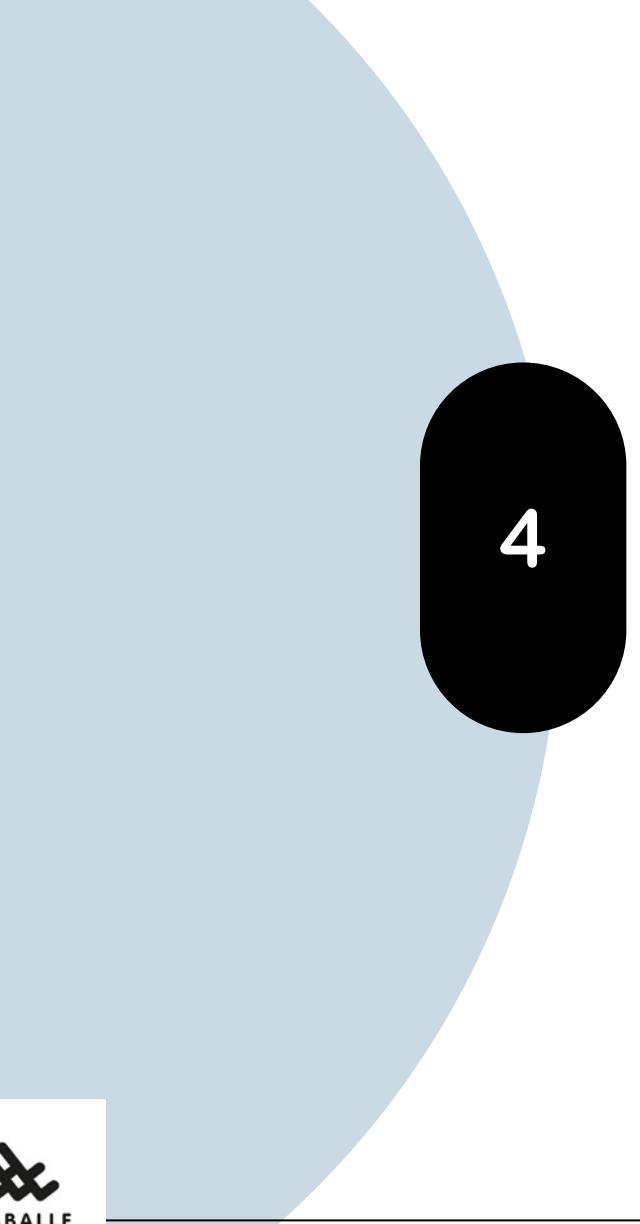
Eco-exemplarité de la collectivité

La force de l'exemple pour appuyer les incitations et mobiliser

Du fait de son rôle de garante de l'intérêt général et du développement du territoire, l'action de la collectivité ne doit pas se limiter aux seuls domaines sur lesquelles elle est juridiquement compétente, ni aux seules actions dont elle est opératrice, mais avoir un rôle moteur dans la mobilisation.

L'agglomération cite dans son PLPDMA des actions de formation, de dématérialisation, de bonnes pratiques et de création d'une ressourcerie interne.

L'exemplarité de la collectivité est un préalable qui est considérée comme un vecteur important de crédibilité. Elle est nécessaire pour assurer ses actions de sensibilisation et ses exigences d'amélioration de pratiques. Mener ces actions, les rendre visibles et faire un retour d'expérience sur les facteurs qui permettent ces changements mais aussi les difficultés rencontrées constituent donc des leviers importants.



4

Développer la consommation responsable

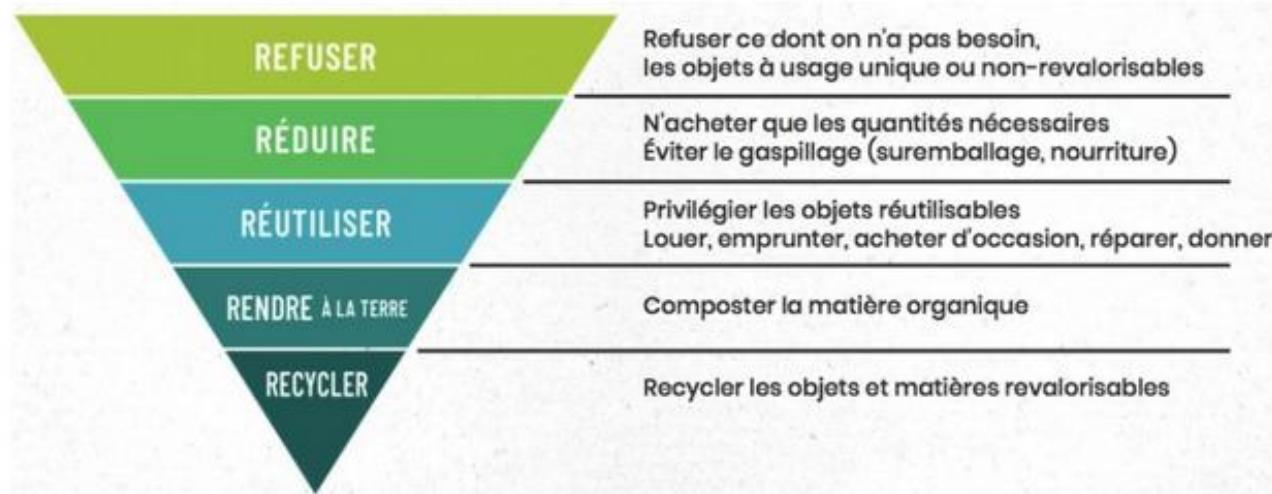
Pour réduire les besoins en ressources, allonger le cycle de vie des objets et réduire les déchets

Les enjeux de consommation responsable

C'est la clé principale de la réduction des déchets et de la préservation des ressources

Les actions de consommation responsables font partie des plus accessibles pour les usagers comme les structures : refus des produits et emballages inutiles, éviter les pertes, partage de ressources, réemploi, réparation...

« La règle des 5 R » (source : association zero waste)



La collectivité fait quelques actions de sensibilisation (communication, ateliers sur le compostage...) et accompagne certains acteurs (principalement la ressourcerie).

Elle aurait intérêt à les développer notamment au regard de leur impact sur la prévention des déchets mais aussi sur l'évolution de besoins en matière de collecte et de traitement (collectes spécifiques, type et dimensionnement des installations de traitement...).

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Mais aussi sur les autres formes de gaspillage

L'objectif est la réduction à la source à travers des actions collectives qui sont renforcées par de la sensibilisation, de la formation.. Cela s'accompagne aussi de l'incitation à composter les déchets alimentaires.

Le travail dans les établissements scolaires a aussi un impact sur la réduction à domicile grâce à l'effet d'entraînement par les enfants.

Il serait intéressant de mieux valoriser et de développer des actions pour le grand public. Des opérations comme des défis familles sont-elles envisageables ? Les incitations à la pesée, comme dans de nombreux établissements scolaires ou d'autres pistes pourraient être étudiées.

Le Conseil de développement se demande si la revente de repas non servis en restauration collective pourrait être étudiée d'ici 2027 pour une mise en œuvre dans le prochain PLPDMA. Des exemples existent, notamment sur le secteur de Dinan.

Il serait intéressant de suivre l'évolution de la quantité de biodéchets, même si le gaspillage n'en est pas la seule source.

La lutte contre les autres formes de gaspillage (eau, objets à usage unique...) est aussi à promouvoir.

Les emballages

Identifiés depuis longtemps comme source de déchets évitables, les emballages constituent encore un gisement considérable d'améliorations. Une partie est du ressort des industriels, sur lesquels les pouvoirs publics et les citoyens devraient davantage faire pression. Des actions sont aussi possibles au niveau individuel et des collectivités par des pratiques plus vertueuses : emballages à usages multiples, vrac quand c'est adapté...

Le groupe de travail a fait un focus sur le verre. Le recyclage de verre est bien ancré dans les consciences des usagers mais il serait intéressant de sensibiliser à la réduction des usages ou au réemploi (consigne) car même s'il est infini, ce recyclage est extrêmement consommateur d'énergie.

La rencontre avec la coopérative régionale Distro a permis de parler du développement de la consigne de verre depuis quelques années et du fait que la Bretagne est désormais une région d'expérimentation pour l'éco-organisme CITEO. Il serait intéressant que la collectivité rencontre cette coopérative et étudie un éventuel accompagnement de leur part. Même si elle ne participe pas aux filières de consigne, la collectivité devrait relayer activement l'information sur l'intérêt du réemploi, la lecture des logos, les possibilités offertes sur le territoire...

Sensibiliser sur l'allongement de durée de vie et le réemploi,

Le travail fait par la ressourcerie de Lamballe et les autres initiatives plus modestes sur le territoire est important. Il permet de concrétiser des solutions pour l'allongement du cycle de vie et la consommation responsable... qui répondent à un vrai besoin de la population. Cela peut servir aussi à la sensibilisation car il existe encore une confusion pour de nombreuses personnes qui assimilent les objets détournés des filières de traitement à des déchets au lieu d'objets réutilisables. Il est important de faire apparaître cette notion pour faciliter l'évolution des pratiques.

Sur les textiles et chaussures, la sensibilisation est importante pour améliorer la collecte. Il y a aussi un enjeu de permettre aux personnes de mieux connaître les possibilités de dépôt et de comprendre ce que vont devenir leurs dons en fonction de leur état ou de l'acteur auprès de qui ils déposent (en privilégiant les filières de réemploi dont la ressourcerie).

Pour les produits électroniques, il serait intéressant de communiquer aussi sur les solutions techniques émergentes pour prolonger la vie des équipements (chargeurs de piles alcalines par exemple) mais aussi pour reconditionner d'anciens ordinateurs (installation de Linux...). Promouvoir cela permet de répondre à des besoins mais aussi pour montrer que de nouvelles possibilités s'offrent régulièrement.

Sur ces domaines, comme pour les autres, la communication et la sensibilisation doit partir des besoins concrets des personnes.

Accompagner les acteurs du territoire dans le développement des actions de réemploi et de réparation

Pour accompagner les acteurs du réemploi et de la réparation, il pourrait être intéressant de recenser et mettre en valeur tous les acteurs de la réparation et du réemploi (associatifs comme privés) dès que cela sera possible.

Outre l'accompagnement des acteurs privés dans le cadre des politiques économiques et déchets, le soutien aux initiatives associatives ou d'acteurs sociaux pourrait être :

- D'aider au développement des initiatives existantes, à leur structuration et à leur pérennisation pour élargir et amplifier le travail amorcé par le centre social intercommunal avec les cafés-réparation. Cela nécessite généralement peu de moyens mais l'intervention de Lamballe Terre & Mer peut être déterminante. Cela pourrait se faire de manière graduelle avec un amorçage sur ce PLPDMA et une amplification sur le suivant
- De travailler de façon concertée avec les acteurs pour le développement des démarches de partage d'objets et d'outils (objetothèques, application ou démarches de mutualisation d'outils dans les quartiers...) ou de partages de savoirs faire dans ces domaines. Ce sont des démarches légères, mobilisant des bénévoles et créant du lien social. Cela pourrait se faire de manière graduelle avec un amorçage sur ce PLPDMA et une amplification sur le suivant

Pour la communication, outre l'accompagnement des actions citées plus haut, il serait intéressant que Lamballe Terre & Mer s'associe à des événements tels que les journées nationales de la réparation dès 2025 ou aux événements organisés par les acteurs locaux (« faîtes du vélo » organisée par les pignons déjantés...).

Sensibiliser sur les consignes de tri

De l'expérience des citoyens, l'accompagnement des nouveaux arrivants est très bien fait pour leur permettre de présenter les organisations, les consignes de tri et pour disposer en un seul rendez-vous des outils nécessaires.

En pratique cependant, beaucoup d'incertitudes demeurent sur les bons gestes même pour les personnes de bonne volonté car le sujet est complexe et la peur de mal faire pousse peut-être encore trop à jeter dans la poubelle au lieu de trier. Le déploiement de l'application Montri prévu par la collectivité participera sans doute à améliorer cette situation. L'accès au calendrier de collecte et aux sacs jaunes pourrait être amélioré en tenant mieux compte des réalités de terrain des usagers.

La sensibilisation est prévue à partir de supports numériques ou papier mais il serait intéressant de pouvoir aussi s'appuyer sur des actions concrètes ou la valorisation de pratiques en s'adaptant aux questions pratiques des personnes « qu'est-ce que je fais de ça ? ». Elle pourrait aussi s'appuyer sur des événements comme cela a été le cas lors de la semaine de l'alimentation. L'utilisation des déchetteries semblerait aussi pertinente.

Il serait intéressant d'ajouter une brève incitation sur la consommation responsable (refus de l'inutile, adaptation aux besoins, consigne du verre plutôt que recyclage, réparation, location et partage...) et de mettre en avant toutes les ressourceries dans la prochaine réédition du guide de tri et dans l'application Montri .

Là encore, le conseil de développement peut contribuer à des temps de réflexion sur la manière de renforcer ces actions.

Vers une politique d'écoconstruction et de réemploi ?

En complémentarité avec les actions de gestion des gravats et déchets inertes

Lamballe Terre et Mer est confrontée aux coûts et problèmes techniques de gestion des gravats et déchets inertes mais ne semble pas s'être engagée dans l'incitation au développement de l'écoconstruction et du réemploi.

Sur la production à la source de gravats ou déchets inertes : des actions pour sensibiliser au choix des matériaux et, des modes constructifs, ou pour mieux faire connaître les possibilités pratiques pourraient-elles être développées pour mettre en avant cet objectif ?

Le réemploi des matériaux, dont beaucoup sont issus des ménages (ou assimilés) n'est pas évoqué dans le PLPDMA. Il est beaucoup géré dans des filières professionnelles, mais certains de ces professionnels fréquentent les déchetteries. Il serait intéressant que la collectivité mette en avant cet enjeu et y contribue notamment à la sensibilisation et aux changements de comportement, voire par des espaces dédiés (en déchetterie ?).

De même, serait-il possible de lancer un travail pour inciter les PLU à intégrer des clauses sur l'écoconstruction et le réemploi comme c'est le cas sur certains territoires ?

La collectivité pourrait-elle montrer l'exemple dans ses projets et dans l'intégration de l'écoconception et du réemploi dans les clauses environnementales des marchés publics ? Si c'est déjà le cas, la valorisation de ces démarches serait utile.

Santé et environnement : l'exemple des déchets dangereux

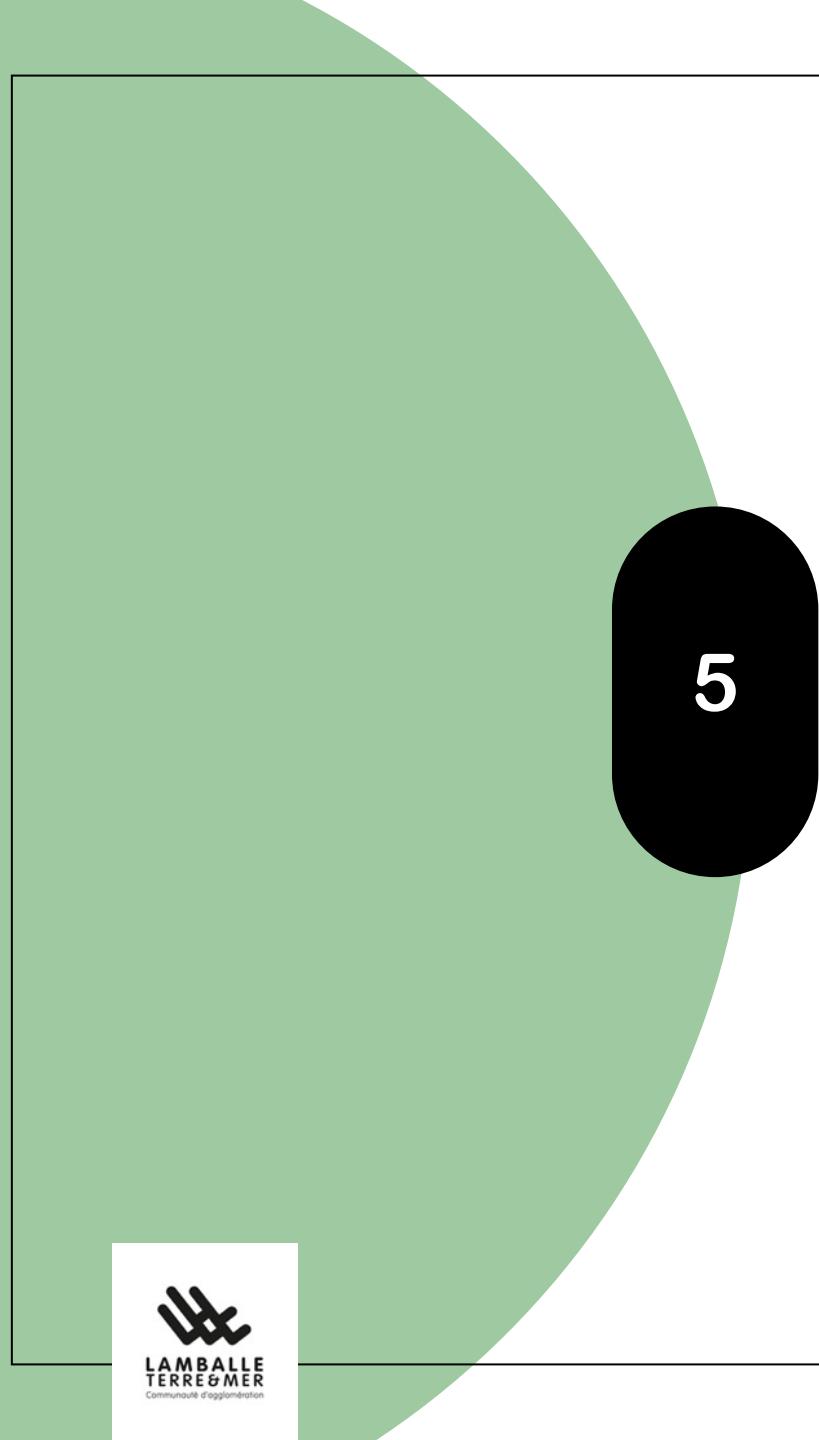
Agir sur le stockage à domicile et le tri des déchets dangereux

Les actions menées par Lamballe Terre & Mer ciblent la sensibilisation et la communication auprès des usagers sur le tri et la réduction des impacts environnementaux des déchets dangereux. Les membres du Conseil pensent que cet enjeu est très important et qu'un axe de réduction des impacts potentiels sur la santé peut aussi être développé globalement.

Dans une logique de prévention des dangers, les démarches de sensibilisation ou les informations pratiques peuvent concerner les phases d'achat, de stockage (qui se fait souvent dans des conditions créant des risques), de déstockage (pour ne pas garder le risque à domicile) et de tri pour une meilleure élimination (qui est souvent négligé par méconnaissance). Les membres du Conseil pensent que cet objectif est très important ; Cela ne concerne pas que la politique déchets mais la prévention des risques liés aux déchets est concernée, à des niveaux variés, par toutes ces phases.

Pour le tri, beaucoup d'informations sont disponibles sur le site de Lamballe Terre & Mer mais sont difficiles à trouver pour des gens qui ne les recherchent pas spécifiquement. Il ne semble pas exister de supports ou d'actions de sensibilisation ou d'accompagnement. Il paraît pourtant nécessaire de renforcer la communication, et la sensibilisation en partant des besoins des usagers : avoir des réponses à des questions concrètes, ne pas se contenter d'informations sur le « savoir » mais de trucs pour le « savoir-faire ». Des formes de sensibilisation (en déchetterie ?) seraient-elles envisageables ?

Concernant l'amiante, qui n'est pas pris en charge par la collectivité actuellement, la question sanitaire et d'élimination de déchets reste non solutionnée pour les particuliers. Il en découle des pratiques, donc des risques, qui sont soit liés à la méconnaissance du produit et son mode de gestion, soit à des conduites inadaptées délibérées par des personnes plus soucieuses de se débarrasser des produits que de l'impact de leurs actions. Certains territoires ont travaillé sur des solutions collectives. Il serait intéressant, de se renseigner au cours de ce PLPDMA, et d'évaluer les possibilités d'action éventuelle pour le suivant.



5

Zoom sur les biodéchets

Les enjeux de réduction à la source des biodéchets (dont les déchets verts), d'amélioration du tri et de valorisation sont fondamentaux dans l'évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés et traités sur le territoire. Cet axe a été présenté comme prioritaire pour les années à venir.

Réduire à la source et rendre à la terre

Le problème des biodéchets tient autant à leur grande quantité qu'aux pratiques de l'habitat pavillonnaire et des habitudes anciennes de tout mettre à la poubelle ou en décharge au lieu de rendre à la terre. Il y a donc un accompagnement important à développer pour que la sensibilisation soit suivie de changements de pratiques qui s'inscrivent dans la durée (expérimentation, adaptation, amplification et pérennisation)

Il serait intéressant de renforcer la communication sur l'enjeu de gestion des déchets verts à la parcelle, ce qui laisse le choix des modalités mais en étant vigilant à éviter une minéralisation des terrains et une perte de biodiversité.

Le Conseil de développement se questionne sur la possibilité d'inclure la gestion à la parcelle dans des règlements de lotissement ou d'autres documents cadrant les usages. Est-ce faisable, notamment en lien avec la gestion à la parcelle pour l'eau ?

Les actions d'encouragement au broyage avec un broyeur mutualisé et de de sensibilisation en déchetterie devraient être expérimentées dès à présent.

Une démarche de temps de travail réunissant services et citoyen, comme celle expérimentée avec le Conseil de développement, pourrait permettre de réfléchir avec des usagers à la montée en puissance des dispositifs ou à l'élaboration de nouvelles façons d'aborder le sujet.

Autour des déchets verts

Deux ateliers de réflexion réunissant le groupe de travail et le service prévention des déchets ont eu lieu début 2025 sur le thème principal des déchets verts en déchetterie. Cela a aussi permis d'évoquer globalement les biodéchets. Ces temps de collaboration très constructifs ont été très appréciés par les membres, Plusieurs éléments y ont été mis en avant :

- L'ampleur des besoins en information, sensibilisation mais aussi en accompagnement au changement
- La nécessité de partir des usages et des usagers, d'adapter les supports et modalités à leur diversité et aux différentes raisons qui peuvent les motiver à agir. Cela nécessite de mobiliser des moyens importants de communication et surtout d'animation
- L'intérêt de développer des démarches collectives, de faire ensemble, de mutualiser des moyens (broyeurs...) mais aussi de créer des possibilités de bourses d'échanges (plantes, sous-produits...)
- L'impact que peut avoir la valorisation des bonnes pratiques : témoignages et échanges d'expériences d'acteurs moteurs dont les pratiques sont reproductibles par le plus grand nombre (pas par les plus avancés qui pourraient décourager les novices devant l'ampleur du changement réalisé)
- La nécessité de trouver des filières simples de valorisation des déchets verts ou de mise à disposition de compost par exemple

Développer le compostage

Le compostage individuel des déchets alimentaires et des déchets verts est engagé mais nécessite d'être amplifié en s'appuyant sur des supports d'information et des actions avec un renforcement de l'adéquation entre message, support et public visé ainsi que sur les canaux d'information sur les événements et de distribution des supports.

Le développement du **compostage partagé** est une solution que le Conseil de développement trouve très intéressante même s'il pose des questions de gestion dans la durée. Lamballe Terre et Mer envisage de l'expérimenter sur 2 sites d'ici 2028. Il se base sur un recensement de sites volontaires dont les membres du Conseil de développement n'ont pas l'impression que le grand public ait été informé. Cet objectif est-il suffisant ? Quels sont les facteurs qui permettraient d'en augmenter le nombre ?

Pour l'incitation ou la mobilisation, une démarche de valorisation d'expériences existantes, comme celles liés aux jardins partagés, est-elle faisable ? Des habitants « ambassadeurs » pourraient-ils contribuer à la démarche ?

La mise en avant le devenir des produits et les filières d'utilisation prévues ou leur développement est aussi un facteur de mobilisation crucial car il donne du sens et fait découvrir des usages permettant de se dire qu'il ne s'agit pas que d'élimination des déchets.

Les bilans (et bilans d'étapes) de ces premières expérimentations seront très intéressants à suivre et pourraient faire partie de la stratégie de sensibilisation.

Le développement du **compostage en structures** est intéressant mais la question de la réglementation sur l'emploi du compost produit a été soulevée.

6

La gestion des déchets

Objectifs d'organisation et de gestion dans la collecte et le traitement des déchets

Ce sont ceux qui focalisent habituellement l'attention, ne serait-ce que parce qu'il faut que le service soit rendu et que c'est lui qui cristallise les réactions des usagers.

L'enjeu d'optimisation de la gestion est au cœur des actions actuelles de Lamballe Terre & Mer. Elle est nécessaire mais elle se confronte actuellement à des changements de paradigmes tels que de passer d'une logique d'élimination des déchets à une logique de préservation des ressources.

De même, la gestion des biodéchets, qui partiellement faite depuis longtemps, est devenue urgente du fait de l'obligation légale d'avoir des solutions et de son coût. Cela illustre la tendance de fond à des encadrements réglementaires de plus en plus précis et des augmentations des coûts qui risquent de devenir exponentielles.

L'enjeu de mise en place des différentes filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) est important aux yeux du Conseil de développement, mais il est aussi conscient des difficultés pratiques et des impacts sur les modalités de financement des services (déplacement des recettes de valorisation sur de nouveaux acteurs...).

Dans la période d'intenses bouleversements liés aux transitions, à la rareté de l'argent public et aux difficultés de pouvoir d'achat des usagers, il est nécessaire de pouvoir se projeter dans un travail de prospective au-delà de l'horizon de la programmation pluriannuelle pour amorcer les adaptations aux contexte futur de manière de gérer les transformations qui s'annoncent sans fragiliser la qualité de service.

Coûts du service et évolution des modes de financement

Dans cette auto-saisine, le Conseil de développement n'a pas travaillé spécifiquement sur une analyse des coûts et de leur évolution tels qu'ils sont retracés dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) établi chaque année. Ce thème pourrait être une prochaine phase de travail en auto-saisine ou en collaboration avec Lamballe Terre et Mer.

Il a cependant intégré à sa réflexion les impacts de cette évolution rapide et continue pour le service rendu et le budget des ménages.

Il serait sans doute utile de mieux présenter cette situation : évolution des pratiques (baisses des tonnages...), évolution des coûts, et comparaison entre la situation actuelle et ce qu'elle aurait été sans les démarches de réduction des déchets. Cela pourrait éviter des incompréhensions dues à l'augmentation de facture au regard des efforts réalisés alors qu'il convient d'inciter la population à agir.

Le modèle économique et financier est actuellement basé sur la masse de déchets gérés et sur une collecte porte à porte. Il devra intégrer les nouvelles logiques de sobriété pour éviter la contradiction entre les objectifs de réduction des déchets et les besoins de plus de matière première pour la rentabilité des équipements. L'équilibre financier des outils de gestion des déchets est primordial mais il ne doit pas être un frein aux politiques de réduction des déchets à la source, aussi ambitieuses soient-elles.

Redevance incitative : un outil à fort impact, mais mal compris

La redevance incitative est un levier financier dont les effets sont puissants pour favoriser le report vers le tri, et pour optimiser le rythme de collecte. Elle a donc un impact fort, comme le démontrent les résultats obtenus depuis sa mise en place, sur les volets économiques et environnementaux.

Cependant, elle est mal comprise par les usagers qui y voient souvent un côté punitif :

- Pour les moins impliqués dans la réduction des déchets : obligation de changer les habitudes, impression de dégradation de service
- Pour les plus impliqués : sentiment d'injustice car leurs pratiques, souvent en deçà des 12 levées, ne sont pas valorisées et ils se sentent obligés de payer pour un service qu'ils ne consomment pas, voire incités à des pratiques moins vertueuses que celles auxquelles ils s'astreignent
- Le plafonnement du nombre d'accès en déchetteries inclus dans le forfait donne l'impression de s'opposer aux objectifs de réduction des biodéchets dans les poubelles

De plus, les procédures pour changer de taille de poubelles ou pouvoir disposer de sacs jaunes supplémentaires sont souvent perçues par les usagers comme lourdes et porteuse de défiance. C'est tout le contraire de l'accueil lors de la première prise de contact avec le service pour s'abonner dont la grande qualité est reconnue car toutes les informations et démarches sont disponibles et bien accompagnées.

Les impacts financiers de cette redevance ne sont pas lisibles pour l'usager. En imposant des augmentations de tarifs, l'augmentation rapide des coûts de collecte et de traitement masque les effets bénéfiques dus à la réduction des tonnages.

Les éléments de diagnostic du PLPDMA mettent en valeur le fait que l'effet levier est fort sur les catégories pour qui le gain de pouvoir d'achat est essentiel. Elle a sans doute moins d'incidence sur les personnes qui peuvent ne pas s'inquiéter du coût. Comment faire pour toucher ces publics, qui sont souvent statistiquement les plus émetteurs de déchets, pour qu'ils contribuent au moins autant à l'effort de réduction ?

Redevance incitative : renforcer son impact dans la durée

Comme l'ont présenté le Vice-Président en charge de la réduction et de la gestion durable des déchets et le Directeur du pôle eau, assainissement et déchets ménagers, l'expérience montre que l'impact de la redevance incitative est très fort au lancement mais plafonne, voire décroît dans la durée.

Il serait donc intéressant de :

- Mener dès à présent des actions pour permettre au grand public de mieux comprendre la redevance incitative. Cela peut se faire notamment en rendant visible les facteurs de charges évités grâce aux réductions de déchets collectés et en les croisant avec les évolutions de coût unitaire de collecte et traitement pour montrer ce qu'aurait été l'augmentation sans l'effort à la source
- De trouver des formes plus souples pour échanger avec les usagers sur leurs besoins d'adaptation (taille de poubelle et sacs jaunes)
- De pouvoir s'appuyer sur la valorisation des pratiques d'usagers dont les modes de vie sont proches de ceux de la majorité de la population mais qui sont plus avancés sur la réduction des déchets pour sensibiliser par l'exemple le plus grand nombre.
- De travailler d'ici 2027 en concertation avec des habitants ou acteurs pour qu'ils s'approprient les problématiques et que des pistes d'amélioration soient suggérées pour être ensuite soumises à expertise technique et choix politique.

7

Contribution sur le projet de PLPDMA (2022-2027)

Résumé de la contribution PLPDMA 1/3

En s'appuyant sur le travail qu'ils ont engagé en auto-saisine sur le thème des déchets, les membres du Conseil de développement ont souhaité contribuer à la concertation lancée par Lamballe Terre & Mer sur son futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ils saluent l'action engagée depuis de nombreuses années pour la structuration du service rendu sur tout le territoire et la réduction des déchets. Largement rétroactif, ce premier PLPDMA permet de les mettre en valeur. Cependant, ce choix de temporalité complique la lecture de la contribution relative des actions futures à la réalisation des objectifs par rapport aux actions déjà terminées à la date d'adoption.

Ils remarquent que la formulation de ce premier PLPDMA de l'agglomération est principalement tourné vers l'optimisation du service bien que de nombreuses actions participent à la prévention des déchets. Ils pensent que des petits ajustements de rédaction permettraient de mieux mettre en valeur cette volonté et d'apporter des éléments de pédagogie facilitant l'appropriation par tous.

Ils ont bien intégré que ce premier PLPDMA s'inscrit dans une phase de transition dans l'action de la collectivité en matière de prévention des déchets.

Résumé de la contribution PLPDMA 2/3

Quatre priorités transparaissent de ces propositions :

1. Donner une vision globale des actions d'information, sensibilisation ou accompagnement du changement et les renforcer lorsque c'est possible dès ce premier PLPDMA
2. Mener un travail de préparation dès à présent pour que le prochain PLPDMA puisse être adopté et mis en œuvre dès la fin de l'actuel
3. Associer les parties prenantes au travail, comme cela a pu être fait sur les déchets verts avec le Conseil de développement, dans un respect mutuel des prérogatives de chacun
4. Mettre au cœur du prochain PLPDMA les mécanismes qui permettent d'éviter de consommer les ressources et de créer des déchets, à toutes les étapes de la vie des produits, notamment par des logiques de consommation responsable et d'économie circulaire

Les trois derniers points cités ci-dessus pourraient être repris dans une action nouvelle au sein de ce projet de PLPDMA inscrivant formellement la volonté et les orientations de méthode pour préparer le prochain PLPDMA.

Résumé de la contribution PLPDMA 3/3

Le Conseil de développement apporte un regard de citoyens et d'usagers qui réfléchissent collectivement, avec intérêt pour le sujet et le territoire, mais sans revendiquer d'expertise ni d'être les représentants de l'ensemble de la population.

Il reste disponible pour contribuer aux actions ou concertations qui permettrait d'améliorer la prévention des déchets aux côtés des élus, des services et autres acteurs du territoire.

Préparation du prochain PLPDMA (2028)

Le prochain PLPDMA inclura probablement une continuité des actions menées pour la prévention, la collecte et le traitement des déchets. Mais il devra probablement aussi prendre en compte les problématiques induites par la montée en puissance de l'économie circulaire, l'évolution des modes de traitement et de financement, les besoins d'accompagnement au changement et les nouvelles attentes sociétales.

En réponse à la volonté affirmée par l'agglomération de renforcer son action sur ces nouveaux enjeux, il semble utile d'engager dès à présent un travail pour identifier les problématiques, objectifs et activités qui pourraient nourrir la réflexion des élus sur les actions qu'ils souhaiteront porter dans le prochain PLPDMA.

Pour être le plus efficace possible, ce travail doit s'appuyer sur l'expertise des services mais aussi sur une coopération avec les parties prenantes pour une meilleure prise en compte des usages et usagers aboutissant à une meilleure appropriation des actions qui seront décidées par les élus.

Le Conseil de développement est disponible pour contribuer aux côtés de l'agglomération à l'animation dans la durée d'un tel dispositif sur son volet participatif.

8

Contributeur et calendrier de travail

Contributeurs

La rédaction de cette contribution s'est appuyée sur le travail du Groupe Déchets du Conseil de développement.

Ce groupé était constitué de : Alain CADOR, Annette PLESTAN, Dominique FAESSEL, Dominique YOU, Fabien OLIVIERI, François PIERRAT, Georges ROUXEL, Hervé GAUDICHE, Grégory ROCHE, Louise BAZUS, Olivier GARNIER, Pascal DELROT, Pauline SEMERIA, Philippe DENIS, Sandra HENNENFENT, Stéphanie BLIN, Tessa LAOUTI.

Calendrier de travail

- Réunion 1
- Méthodologie de travail
- 1- Découvrir le sujet
- 2- Production :
- Technique
- Sensibilisation

Réunion 2

Fresque des déchets

Réunion 3

- Visite du centre de tri de Kerval

Réunion 4

Rencontre avec :

- Le vice-président en charge des déchets (Jean-Luc Couellan)
- Directeur du pôle eau, assainissement et déchets ménagers (Yoann Corrigou)

Réunions 5 & 6

Ateliers sur les déchets verts dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Réunion 7

Rencontre avec l'association Zero Waste Baie de Saint-Brieuc

Réunion 8 et 9

Préparation d'une contribution sur le PLPDMA

Réunion 10

Visio sur la consigne de verre (DISTRO)

Réunion 11

Préparation de la contribution globale

**Le Conseil de développement reste à l'écoute de l'agglomération
pour toute saisine ou proposition de collaboration
de manière à contribuer à l'enjeu essentiel
d'une politique de prévention des déchets
à même de préserver les ressources
et de limiter le coût de traitement des déchets.**

